

Bruxelles, 26/01/2005

LETTRE OUVERTE A :

- SON EXCELLENCE LE SECRETAIRE GENERAL DE L'ONU
- SON EXCELLENCE LE PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
- SON EXCELLENCE LE PREMIER MINISTRE DE L'ESPAGNE
- SON EXCELLENCE LE PREMIER MINISTRE DU CANADA
- SON EXCELLENCE LE PRESIDENT DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE
- SON EXCELLENCE LE PRESIDENT DE LA COMMISSION EUROPEENNE
- SON EXCELLENCE LE PREMIER MINISTRE BELGE
- SON EXCELLENCE LE PRESIDENT DE L'AFRIQUE DU SUD
- SON EXCELLENCE LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE FEDERALE D'Allemagne
- SON EXCELLENCE LE PREMIER MINISTRE DE LA GRANDE BRETAGNE
- SON EXCELLENCE LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE
- SON EXCELLENCE LE PREMIER MINISTRE HOLLANDAIS
- SON EXCELLENCE LE CHEF D'ETAT ET CHEF DE GOUVERNEMENT D'UN PAYS MEMBRE DE L'UNION EUROPEENNE (TOUS)
- SON EXCELLENCE LE CHEF D'ETAT ET CHEF DE GOUVERNEMENT D'UN PAYS MEMBRE DE L'UNION AFRICAINE (TOUS)
- Le TPIR,

Objet : Demande de poursuivre les extrémistes tutsi qui ont commis le génocide des hutu à l'est du Rwanda (Byumba, Kibungo, Umutara, Bugesera et les régions environnantes) et dans d'autres régions du Rwanda et au Congo

Excellence,

Nous avons l'honneur de nous adresser à votre haute autorité pour demander la poursuite de

Nous demandons la justice pour tous

**Comité International pour les Victimes de la
Haine Ethnique, Massacres et Génocide
ASBL**

Tél.: GSM 0472267071 e-mail : infotubeho@yahoo.fr

tous les criminels tutsi extrémistes qui ont commis le génocide des hutu à l'est du Rwanda (Byumba, Umutara, Kibungo, Bugesera et dans les régions environnantes) et dans d'autres régions du Rwanda et au Congo

. Nous vous remercions

Comité International pour les Victimes de la Haine Ethnique, Massacres et Génocide ASBL
en collaboration avec l'Association des victimes du Génocide de l'Est du Rwanda ASBL,

RUTAYISIRE Boniface

Administrateur

Bruxelles Tél./Fax : 32 (0) 472267071

compte bancaire N° 000-3184659-52

e-mail : infotubeho@yahoo.fr

N°Moniteur Belge (journal officiel): 859595192

I. DECLARATION SUR LE GENOCIDE COMMIS PAR LES EXTREMISTES TUTSI CONTRE LES INNOCENTES VICTIMES HUTU A MUTARA, BYUMBA, KIBUNGO, BUGESERA ET DANS LES REGIONS ENVIRONNANTES EN 1994 ET APRES 1994.

Association des «Victimes du Génocide de l'est du Rwanda ASBL, association pour tous les Banyarwanda victimes du génocide contre les Hutu et les victimes du génocide contre les Tutsi », en collaboration avec le Comité International pour les Victimes de la Haine Ethnique Massacres et Génocide,

déclare que :

1. Les crimes commis en 1994 et après 1994 contre les hutu dans les régions de Byumba, Umutara, Kibungo, Bugesera et dans les régions environnantes, constituent un génocide commis par les extrémistes tutsi contre les victimes innocentes « hutu ». La population « Hutu » de ces régions a été systématiquement exterminée à cause de leur ethnie. Le chiffre des personnes « hutu » tuées toutes innocentes, atteint plusieurs centaines de milliers par districts (préfecture) de l'est du Rwanda. Le total des victimes « Hutu » innocentes tuées dans les régions citées (les enfants, les femmes, les hommes, les vieillards) et dans d'autres régions du pays oscille autour de deux millions de morts Hutu tués par les tutsi extrémistes. Les Hutu des régions de Byumba, Kibungo, Umutara, Bugesera et les régions environnantes ont été tués en 1994 dans la même période que le génocide des tutsi des autres régions du Rwanda et les tueries contre les hutu ont continué après 1994.

2. Toute personne doit savoir qu'à Byumba, Umutara, Kibungo, Bugesera et dans les régions environnantes, il y a eu un génocide des Tutsi commis par les extrémistes hutu et indiscutablement, il y a eu un génocide des Hutu commis par les extrémistes Tutsi. Le génocide commis contre les hutu a emporté un grand nombre des victimes hutu qui est très loin supérieur aux victimes Tutsi. C'est dans ce cadre que nous demandons le décompte

officiel (du gouvernement) de toutes les victimes Hutu et Tutsi dans chaque district (commune).

3. Le génocide commis par les Tutsi extrémistes contre les hutu innocents a été exécuté systématiquement. Les victimes « Hutu » étaient chassées aux villages par les villageois tutsi pendant la journée et certaines victimes « hutu » étaient exécutées sur place par ces villageois tutsi et les autres victimes « hutu » étaient ramenées et rassemblées dans des camps de transit « camps de concentration des hutu » avant d'être tué. Pour les personnes « hutu » regroupées, les civils tutsi et les militaires du FPR venaient avec les camions pour les exécuter. Certains corps des hutu étaient enterrés sur place dans des fausses communes et les autres corps étaient transportés par des camions pour les acheminer vers les sites choisis pour brûler non seulement les corps des hutu déjà tués mais également les hutu encore vivants dont les jambes et les bras sont liés par la corde attachée par les spécialistes tueurs tutsi.

D'autres méthodes utilisées pour tuer les femmes hutu, les enfants, les vieillards, les hommes, les jeunes filles et garçons tous innocents, sont les suivantes : Agenouiller la victime « Hutu » et la frapper avec une vieille houe sur la tête. Enfoncer les coups de poignards dans les côtes d'une personne attachée. Donner des coups de pieds et de baïonnette dans le ventre. Attacher les jambes, les bras derrière sur le dos et tirer la corde jusqu'à l'éclatement de la poitrine. Attacher la victime « Hutu » avec des chaînes au cou, la coucher au sol, la traîner jusqu'à l'étranglement total. Torturer en tuant lentement la victime. Coups de couteaux sur tout le corps, etc. Les corps des victimes « hutu » ont été jetés dans des fosses communes et les autres corps des hutu ont été transportés dans des endroits précis pour être brûlés.

Pour se rendre compte de la situation, nous demandons à toute personne, aux gouvernements, aux partis politiques, aux ONG, aux chercheurs et autres (de l'intérieur du Rwanda ou de l'extérieur qui n'ont pas la responsabilité dans la préparation et l'exécution de ce génocide) qu'ils peuvent procéder à la vérification et fournir au moins le nombre des victimes Hutu tuées par les tutsi extrémistes et le nombre des Tutsi tués dans chaque commune. Nous sommes prêts à accompagner les personnes qui vont faire la vérification.

Nous demandons une justice pour tous, le respect de tous les morts et le respect de la mémoire de toutes les victimes hutu et tutsi.

Fait à Bruxelles, le 30 novembre 2004

Comité International pour les Victimes de la Haine Ethnique, Massacres et Génocide ASBL
en collaboration avec l'Association des victimes du Génocide de l'est du Rwanda ASBL,

RUTAYISIRE Boniface

Administrateur

Bruxelles Tél./Fax : 00 (32) 2 230 39 22

compte bancaire N° 000-3184659-52

e-mail : infotubeho@yahoo.fr

N°Moniteur Belge (journal officiel): 859595192

II. Ne pas condamner le génocide contre les hutu et manque de justice c'est une solidarité directe et indirecte aux génocidaires Tutsi. Il faut une justice pour tous (hutu tutsi et les autres rwandais)

Nous informons le public que le génocide des hutu n 'a pas été arrêté. Selon les informations que nous avons, les génocidaires tutsi qui ont tué les hutu de l'est du Rwanda (Bugesera, Umutara, Kibungo, Byumba) se sont disputés sur les stratégies pour continuer les tueries. Certains génocidaires tutsi voulaient liquider tous les hutu immédiatement, les autres génocidaires tutsi ont été partisans de la thèse qui vise à tuer les hutu un à un jusqu'à ce qu'ils les finissent. Ceci se fait régulièrement dans ces régions et dans d'autres régions. Les autres génocidaires tutsi ont été partisans de la thèse qui vise à déclencher les massacres collectifs plus tard et tuer les hutu en même temps sans prendre beaucoup de temps c'est dans ce cadre qu'en 2003, nous avons dénoncé le plan des tutsi de continuer à faire le génocide. Pour les deux théories, il est clair qu'il existe les preuves qui sont connues par tous et nous continuons d'enregistrer les hutu tués dans cette logique.

Pour dénoncer le génocide contre les hutu, il est clair que chaque victime Hutu tué dans la même logique est une victime de génocide commis par les extrémistes tutsi. Il n'y a pas de distinction des victimes hutu. Ce qu'il faut comprendre, c'est que les victimes Hutu de l'est du Rwanda ont été les premiers à être visés collectivement.

Sauver la vie pour tous est une cause juste et noble. Dénigrer les victimes ou vouloir empêcher les victimes de parler est une criminalité qui sera imputée à chaque rwandais et étranger qui osera de le faire comme ça se faisait dans ces dernières années pour donner la place aux tueurs. Un rwandais qui reste muet aux crimes qu'il pouvait dénoncer est une complicité et le soutien qu'il apporte aux tueurs directement ou indirectement. La non-assistance d'une personne en danger est punie par la loi.

Le temps viendra où à chaque personne sera posée la question de savoir ce qu'elle a fait pour sauver les vies humaines. Ce devoir de sauver la vie et soutenir toutes les victimes hutu ou tutsi est un devoir de chaque rwandais qui est à l'intérieur du Rwanda et chaque rwandais qui est dans la diaspora (à l'extérieur du Rwanda) quel que soit son statut ou ses occupations.

Pour sauver la vie, chaque rwandais est capable et il est obligé de dénoncer le génocide contre les hutu et le génocide contre les tutsi. Un rwandais tué, est une partie du Rwanda qui disparaît. Il n'y a pas le Rwanda sans rwandais. Il n'y a pas les rwandais si on laisse faire les génocides. La justice qui ignore les victimes est un crime contre l'humanité par ce que ça permet directement le génocidaire de continuer à tuer les autres comme se fait jusqu'en 2005.

Chaque citoyen du monde devrait montrer la solidarité avec les victimes. Aucune victime ne doit être oubliée. Sauver la vie de tous et lutter pour la justice c'est un devoir de chaque rwandais et c'est un devoir à chaque personne et pays qui est intéressé par le Rwanda.

Fait à Bruxelles, le 05 décembre 2004

Comité International pour les Victimes de la Haine Ethnique, Massacres et Génocide ASBL
en collaboration avec l'Association des victimes du Génocide de l'Est du Rwanda ASBL,

RUTAYISIRE Boniface

Administrateur

Bruxelles Tél./Fax : 00 (32) 2 230 39 22

compte bancaire N° 000-3184659-52

e-mail : infotubeho@yahoo.fr

N°Moniteur belge (journal officiel): 859595192

III. La justice criminelle et génocidaire: Les victimes disent AU SECOURS

La justice qui ignore toutes les victimes rwandaises hutu tutsi est une justice criminelle en soi et génocidaire parce qu'elle donne le droit aux criminels de continuer à tuer.

Le Rwanda (et le monde) de demain devrait tenir compte que nous les rwandais d'aujourd'hui, nous vivons actuellement dans la période de justice qui est criminelle en soi et génocidaire contre les hutu. En 1994 les criminels tutsi ont tué (génocide) collectivement les hutu à l'Est du Rwanda et dans d'autres régions. Mais, tous les procès actuels en cours ne jugent pas ces crimes de génocide contre les hutu commis par les tutsi extrémistes. Environ 2000000 (deux millions) des hutu tués (dans la région de l'Est et dans d'autres régions) restent sans accès à la justice. Vous les citoyens du monde quel monde vous construisez ? Pourquoi vous vous rendez complice de ces crimes par le silence ?

Le tribunal Gacaca qui devait juger tous les criminels génocidaire ne le fait pas. Le tribunal Gacaca continue à être une justice des tutsi seulement. Actuellement, cette juridiction (gacaca) se lance dans une phase avec un objectif visant à anéantir tout hutu qui bouge. C'est pourquoi, cette juridiction refuse de juger les crimes des tutsi commis dans le même endroit et dans la même période couverte par la loi de génocide.

La phase actuelle (la collecte d'information) vise à fabriquer les fausses accusations pour trouver les informations qui vont être utilisées dans l'emprisonnement arbitraire, dans la communication visant l'extermination et l'intimidation, etc. Selon la volonté des criminels, l'important c'est de tuer encore un grand nombre des hutu (qu'ils n'ont pas pu tuer avant) en les mettant en prison ou les tuant par image en les rendant sales par les fausses accusations. Mais, en attendant que Gacaca soit corrigé pour juger tous, nous informons tout le monde que s'il y a une information de gacaca qui est utilisée ou publié avant le procès final de chaque suspect, nous allons porter plainte contre le génocide judiciaire.

Toute personne est présumée innocente avant le jugement équitable. Si Gacaca compte rester la justice des tutsi seulement nous déclarons que "gacaca est un projet génocidaire". Ceux qui travaillent sur ce projet et les ONG, les Pays et les autres qui financent ce projet doivent savoir qu'ils sont en train de commettre encore un génocide des hutu cette fois ci à travers le système judiciaire.

Vous les amis du Rwanda qui nous disent que les crimes commis dans la même période couverte par la loi du génocide, doivent être punis pour les hutu et les tutsi sans exception, mettez votre souhait en pratique. Prouvez-vous que vous respectez la parole. Vous (quelques

hommes) travaillant à Kigali, qui nous disent que vous êtes honnêtes, vous ne soutenez pas les crimes des vôtres, agissez en faveur de toutes les victimes hutu et tutsi maintenant.

Est-ce que vous vous imaginez la vie d'un hutu qui habite dans une commune (district) où il y a eu plus de 15.000 (quinze milles) hutu tués collectivement au tour de lui à l'est du Rwanda ? Et ces victimes, il y a les siens qu'il ne peut pas oser dire devant la juridiction gacaca ou autre ? Quel monde d'aujourd'hui !!!!

Le Tribunal Pénal International d' Arusha, reconnaît qu'il y a eu des crimes commis par les Tutsi et ce tribunal a fait des enquêtes. Mais nous regrettons que ce tribunal continue à donner le temps aux criminels tutsi. Ceci permet aux criminels de continuer à tuer les Hutu parce qu'il (le tribunal) refuse de se prononcer immédiatement sous prétexte qu'il analyse encore le dossier. Ce tribunal doit savoir qu'il existe sa responsabilité dans tous les crimes que les criminels tutsi commettent actuellement. Une fois que le tribunal d'Arusha ne se prononce pas directement sur les crimes, c'est une façon de dire « oui vous avez le feu vert pour continuer à tuer ». Les mois et les années qu'ils mettent sur le dossier, c'est une façon de temporiser pour donner le temps aux criminels tutsi en vu de liquider toutes les victimes « hutu » qui respirent comme ça se fait.

Fait à Bruxelles, le 26/01/2005

Comité International pour les Victimes de la Haine Ethnique, Massacres et Génocide ASBL
en collaboration avec l'Association des victimes du Génocide de l'est du Rwanda ASBL,

RUTAYISIRE Boniface

Administrateur

compte bancaire N° 000-3184659-52

N°Moniteur Belge (journal officiel): 859595192